



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance tenue le 7 juillet 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1101 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le Programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.
2. Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 5 août 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 6 août 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière